

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 octobre 2006

---

Contrôle de la validité des mariages  
(deuxième lecture) - (n° 3356)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par  
MM. Blazy, Blisko, Charzat  
et les membres du groupe socialiste

-----  
**ARTICLE 6**

Dans l'alinéa 3 de cet article, substituer au nombre :

« huit »

le nombre :

« quatre »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Si l'on admet que le silence de l'administration vaut refus, il est juste de raccourcir le délai d'attente des intéressés et leur permettre au juge de trancher le litige en entendant les parties, contradictoirement, comme le prévoit l'alinéa 5.